



Délibération

Envoyé en préfecture le 16/10/2018

Reçu en préfecture le 16/10/2018

Affiché le



ID : 017-211704150-20180926-2018_117MODIFTA-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 26 SEPTEMBRE 2018

2018 – 117 DELIBERATION PORTANT MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Président de séance : Monsieur Jean-Philippe MACHON

Présents : 31

Jean-Philippe MACHON, Marie-Line CHEMINADE, Jean-Pierre ROUDIER, Nelly VEILLET, Bruno DRAPRON, Françoise BLEYNIE, Frédéric NEVEU, Liliane ARNAUD, Marcel GINOUX, Céline VIOLLET, Dominique ARNAUD, Annie TENDRON, Gérard DESRENTE, Jacques LOUBIERE, Dominique DEREN, Christian SCHMITT, Christian BERTHELOT, Marylise MOREAU, Philippe CREACHCADEC, Nicolas GAZEAU, Caroline AUDOUIN, Claire CHATELAIS, Mélissa TROUVE, Aziz BACHOUR, Erol URAL, François EHLINGER, Philippe CALLAUD, Laurence HENRY, Renée BENCHIMOL-LAURIBE, Josette GROLEAU, Serge MAUPOUET.

Excusés ayant donné pouvoir : 3

Danièle COMBY à Jean-Philippe MACHON, Jean ENGELKING à Christian SCHMITT, Brigitte FAVREAU à Josette GROLEAU.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe CREACHCADEC.

Date de la convocation : 20 septembre 2018.

Date d'affichage : 16 OCT. 2018

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité de créer un poste dans le cadre des avancements de grades,

Considérant qu'une fois nommé sur leur nouveau grade, les postes non pourvus et libérés suite à ces nominations feront l'objet d'une suppression,

Considérant la nécessité d'augmenter le temps d'enseignement de deux disciplines au sein du conservatoire municipal,

Considérant qu'il importe que la continuité du service public soit assurée,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget 2018 au chapitre 012,

Après consultation de la Commission « Gérer » du jeudi 13 septembre 2018,



Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer :

- Sur la création de poste de titulaire dans le cadre d'avancement de grade :
 - o 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet
- Sur la suppression de poste de titulaire suite à la création du poste susmentionné :
 - o 1 poste d'adjoint d'animation à temps complet
- Sur la création de 2 postes à temps non complet au grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe :
 - o 1 poste à 15 / 20ème (enseignement saxophone)
 - o 1 poste à 12 / 20ème (enseignement violoncelle)
- Sur la suppression de 2 postes à temps non complet (10 / 20ème) au grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe suite à la création des postes sus mentionnés.
- Sur la fixation du tableau des emplois de la commune tel que défini ci-dessus.
- Sur l'autorisation donnée au Maire, ou son représentant, de signer tout acte relatif à ce dossier.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions.

Pour l'adoption : 34

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,
Le Maire,



Jean-Philippe MACHON

En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.